

## Attestation du consultant en immigration

Art. 18 du Règlement sur les consultants en immigration (chapitre I-0.2, r. 0.2)

A-0525-BF  
(2021-10)

**Note : Afin d'alléger le texte, les termes et expressions utilisés englobent les deux genres grammaticaux**

Je, soussigné \_\_\_\_\_ atteste

Nom du consultant en caractères d'imprimerie

avoir pris les moyens nécessaires pour m'assurer de l'authenticité des documents ainsi que de la véracité des renseignements transmis au ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration à l'appui de la demande d'immigration ou d'engagement de Mme ou M.

\_\_\_\_\_ qui recourt à mes services.

Nom de la candidate ou du candidat à l'immigration en caractères d'imprimerie

**Je comprends** que le ministre peut :

- vérifier ou faire vérifier auprès de tiers l'exactitude des documents et renseignements transmis à l'appui de cette demande ;
- m'exiger tout document ou renseignement pour démontrer que j'ai pris les moyens nécessaires pour m'assurer de l'authenticité des documents et de la véracité des renseignements transmis ;
- suspendre, révoquer ou refuser de renouveler ma reconnaissance à titre de consultant en immigration si je communique ou contribue à ce que soit communiqué au ministre un renseignement ou un document faux ou trompeur.

Signé à \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_  
Pays \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ Date (année/mois/jour)

\_\_\_\_\_  
Signature du consultant en immigration

\_\_\_\_\_  
Numéro d'inscription au Registre québécois des consultants en immigration